



L'EAU AU CŒUR DES PROJETS DE LA DÉODATIE

Étival-Clairefontaine, le 9 novembre 2021

Sommaire

Communiqué de presse2

Objectif n° 1 : Préserver/restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques4

Objectif n° 2 : S'adapter au changement climatique5

Objectif n° 3 : Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux.....6

Objectif n° 4 : Gérer durablement les ressources en eau potable7

Gouvernance du contrat et engagements réciproques8

Annexes

Signataires9

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi.....11

Etival-Clairefontaine, le 9 novembre 2021

L'eau au cœur des projets en Déodatie

Mardi 9 novembre 2021, à Etival-Clairefontaine (88), **David Valence**, président de la [communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges](#) et **Aurélien Bansept**, président du [pôle d'équilibre territorial et rural \(PETR\) du pays de la Déodatie](#) ont signé, en présence de **Marc Hoeltzel**, directeur général de [l'agence de l'eau Rhin-Meuse](#), le contrat de territoire « Eau et Climat » qui a été co-construit au cours de l'année passée.

Cette signature est un signal fort de la dynamique et de l'ambition des signataires à concilier les projets d'aménagement à venir en tenant compte du changement climatique afin de tendre vers une résilience territoriale.

Un engagement d'autant plus essentiel que la majorité du territoire de la Déodatie, composé de 77 communes pour 78 000 habitants, se situe sur le massif vosgien identifié comme l'un des [8 défis territoriaux du bassin Rhin-Meuse](#) au regard de sa vulnérabilité vis-à-vis des ressources en eau et des milieux aquatiques.

C'est pourquoi les actions prévues au contrat s'articuleront autour de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et de la préservation des têtes de bassins versants et des habitats naturels dans une logique de développement touristique responsable.

De 2021 à 2024, 58 actions ont été identifiées pour un montant d'investissements de 29,9 M€ et une aide prévisionnelle de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de 16,7 M€.

Le territoire

Le territoire, d'une superficie d'environ 980 km², est composé à 71% de forêts, 24% de terres agricoles et 5% de surfaces artificialisées.

Il bénéficie d'un réseau hydrographique très dense avec 14 masses d'eau¹ « rivières » et une masse d'eau « lac », le réservoir de Pierre-Percée. **Ainsi, plus de 1 000 km de cours d'eau le parcourent, couvrant les bassins versants de la Meurthe et de la Moselle amont.**

L'état des masses d'eau est plutôt bon, mais quelques altérations ponctuelles sur la morphologie et/ou la continuité écologique, en particulier sur la Meurthe, le Rabodeau et la Plaine, affectent le bon fonctionnement des cours d'eau. L'état chimique des masses d'eau est de son côté principalement dégradé par la présence de substances ubiquistes².

L'approvisionnement en eau du territoire pour l'eau potable provient de ressources en eau souterraine :



plus de 400 captages alimentent le territoire en eau, principalement des sources et des forages dans la nappe alluviale de la Meurthe ou de la Fave. Les Alluvions de la Meurthe sont vulnérables et connaissent des problèmes liés aux pesticides. Un certain nombre de captages d'eau potable ne sont pas encore protégés.

Plusieurs communes présentent des problèmes de disponibilité de la ressource et d'approvisionnement en eau depuis plusieurs années et sont en tension quantitative récurrente.

De nombreux sites remarquables sont inventoriés sur le territoire :

- . Natura 2000
- . Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique,
- . Espace naturel sensible

1. une masse d'eau est tout ou partie d'un cours d'eau, d'un lac
2. substances à caractère persistant, bioaccumulables et présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale

Objectif n° 1 : Préserver/restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques



Le territoire présente de vastes ensembles de milieux humides, dont certains sont recensés au titre des zones humides remarquables (tête de bassin versant de la Meurthe, vallées alluviales de la Meurthe, de la Fave...). Plus de 70% du territoire est classé en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique et plusieurs espaces naturels suivent le tracé du cours d'eau. La poursuite, voire l'accentuation de la préservation de ce patrimoine est primordiale du fait de sa localisation en tête de bassin versant. Cette responsabilité est prise en compte dans les actions proposées.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Responsabilité
Restauration des cours d'eau et des zones humides	Restauration de 100 km de cours d'eau (Meurthe, Taintrux, affluents de la Fave, Plaine, Neuné...)	Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
	Restauration de la continuité écologique sur 50 ouvrages	
	Amélioration de la connaissance des mares	PETR du Pays de la Déodatie
Préservation et restauration des espaces naturels sensibles	Mise en place de 6 actions du plan de gestion de la vallée de la Plaine	Communauté d'agglomération
Maintien des prairies à valeur environnementale	Déploiement des paiements pour services environnementaux : 50 exploitants agricoles concernés	PETR
Animation et sensibilisation sur la biodiversité et trame verte et bleue	400 animations prévues	Communauté d'agglomération PETR

Objectif n° 2 : S'adapter au changement climatique



L'adaptation au changement climatique implique fortement les communes qui doivent concevoir différemment l'espace urbain en facilitant l'infiltration de l'eau de pluie, en développant des îlots de fraîcheur... L'aménagement de l'espace par un retour de la nature en ville est alors un enjeu de taille. De nouvelles pratiques à pérenniser à travers les documents d'urbanisme.

Elle passe à l'action !

Objectifs	Actions définies	Responsabilité
Gestion intégrée des eaux pluviales et désimperméabilisation des zones urbaines	85 000 m ² désimperméabilisés (cours d'écoles, cimetières)	
	Une gestion intégrée des eaux de pluie (infiltrer l'eau de pluie là où elle tombe) prise en compte systématiquement dans les projets d'aménagement urbains et de voirie Elaboration d'une stratégie à long terme pour intégration dans les documents d'urbanisme	Communauté d'agglomération
Gestion intégrée des eaux pluviales et économies d'eau	Création d'une aire de lavage économe en eau pour les centres techniques 850 m ³ économisés/an par la mise en place de récupérateurs d'eau auprès des particuliers	

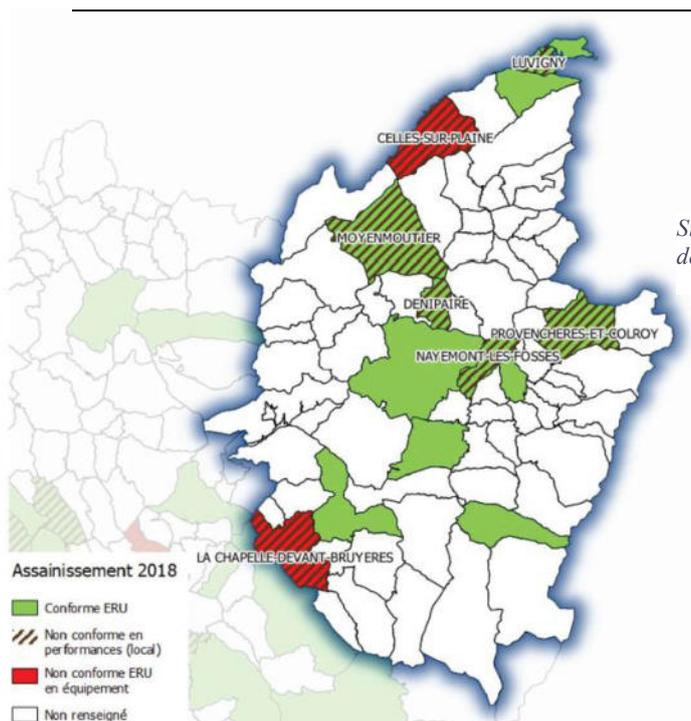
Objectif n° 3 : Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux

L'enjeu est de conforter les infrastructures en matière d'assainissement. Les efforts se concentrent, en particulier, sur les cibles identifiées dans le cadre des plans d'actions départementaux territorialisés.



Elle passe à l'action !

Objectifs	Actions définies	Responsabilité
Amélioration de la connaissance	Réalisation de 15 schémas directeurs d'assainissement	
Réalisation de 3 actions prioritaires en assainissement	Réhabilitation de la station d'épuration de Luvigny et déploiement des démarches de recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau pour les stations d'épuration de Saint-Dié-des-Vosges et Etival-Vallée du Rabodeau	Communauté d'agglomération
Amélioration continue des systèmes d'épuration	Réduction des eaux claires parasites, optimisation de l'autosurveillance, hygiénisation des boues...	



Situation 2018 de l'assainissement sur le territoire de la communauté d'agglomération

Objectif n° 4 : Gérer durablement les ressources en eau potable



14 communes sont identifiées à risque de pénurie, voire pénurie récurrente pour certaines d'entre elles. Les secteurs de la Fave jusque Taintrux, de l'Ormont et la Petite Raon sont concernés. La sécurisation de l'approvisionnement en eau du territoire est un enjeu central.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Responsabilité
	Lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable 300 000 m ³ /an de fuites évitées	Communauté d'agglomération
Economie de la ressource en eau potable	Réalisation de diagnostics « économies d'eau » dans 3 communes pilotes et entreprises Sensibilisation des professionnels et scolaires aux économies d'eau	PETR
Sécurisation de la ressource en eau potable	8 communes à pénuries récurrentes sécurisées Travaux de mise en conformité des périmètres de protection de Raon-L'Etape et Saint-Dié-des-Vosges	Communauté d'agglomération
Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	5 stations de traitement réalisées (Luvigny, Menil de Senones, Raves) ou réhabilitées (Taintrux, Raon l'Etape)	

La gouvernance du contrat et engagements réciproques

Un comité de pilotage, réunissant les parties prenantes, se réunit a minima une fois par an pour prendre connaissance du rapport d'activité établi par les collectivités. D'autres acteurs pourront être associés pour le bon développement de ce programme.

La communauté d'agglomération et le PETR assurent les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat de territoire « Eau et Climat », à la réalisation des actions et au respect des objectifs fixés.

De son côté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'engage à instruire les demandes d'aides déclinant de manière opérationnelle les actions identifiées au titre du contrat territorial « Eau et Climat », et répondant aux priorités d'intervention de l'établissement.

Les montants prévisionnels se répartissent de la manière suivante :

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues dans le cadre du contrat territorial « Eau et Climat »	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Préserver/restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques	6 611 918 €	4 360 031 €
S'adapter au changement climatique	9 219 792 €	5 513 875 €
Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux	2 001 000 €	1 130 950 €
Gérer durablement les ressources en eau potable	12 067 200 €	5 680 480 €
TOTAL	29 899 910 €	16 685 337 €

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Parce que l'eau est un patrimoine commun de la nation, une ressource vitale à protéger et un droit pour tous en France, prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien est une nécessité.

Au cœur de ce travail d'intérêt général, l'agence de l'eau Rhin-Meuse est chargée par l'État de surveiller la santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques et de favoriser les projets répondant à ses priorités : préserver les ressources en eau et les milieux naturels sur son périmètre d'intervention, le bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

À partir des redevances qu'elle perçoit sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse réinjecte l'essentiel de son budget sur le territoire en mobilisant ses connaissances, ses compétences et ses financements aux côtés de toutes celles et ceux, qui ont un rôle important dans la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11^{ème} programme a été lancé le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Née en 2017, rassemblant 77 communes et 80 000 habitants, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est bien plus qu'une simple entité politique ou administrative. Elle est un territoire cohérent, adossé au versant occidental du Massif vosgien, au nord-est du département des Vosges. Un territoire multifacette qui s'étend des lacs de Pierre-Percée, au pied du Donon, jusqu'aux plus hauts sommets de la célèbre Ligne Bleue des Vosges en passant par Saint-Dié-des-Vosges, ville centre et deuxième ville du département.

Le territoire est riche d'atouts qui le dessinent comme un paysage de carte postale : grandes forêts, rivières et lacs dans l'un des plus grands parcs naturels régionaux de France ; une histoire partout présente, qui se découvre, se raconte et se partage, de l'époque gallo-romaine à la Deuxième Guerre mondiale dont les stigmates sont autant présents dans les pierres que dans les cœurs, jusqu'à la reconstruction puis la désindustrialisation ; des loisirs sportifs et culturels variés autour de la pratique du trail, du VTT ou encore du cyclisme dans ces montagnes qui l'enserrent comme pour mieux le protéger...

Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de la Déodatie

Le Pays de la Déodatie est situé dans la région Grand Est et s'étend sur le versant ouest du Massif des Vosges. Son territoire est un ensemble de monts et de vallées, formé principalement par le bassin versant de la Meurthe et de ses affluents. Situé dans le prolongement de l'axe Metz-Nancy, le territoire du Pays se retrouve en situation de « porte d'entrée » sur le massif vosgien et sur l'Alsace.

En 2020, le Pays comprend la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges. En tout il compte 111 communes sur 121 900 hectares. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie a pour principale mission de développer son territoire à travers divers champs d'actions au service des habitants, des collectivités et de l'ensemble des acteurs professionnels du territoire.

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

Le [contrat de territoire « Eau et Climat »](#) repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte au minimum la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leurs politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Crédits photos : Raoul Gillibert, CAVF, SEAFF

Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Laetitia MARTEL

Communauté d'agglomération de Saint-Dié
06 82 10 94 91
laetitia.martel@ca-saintdie.fr



Dans ses territoires à enjeux, l'agence de l'eau Rhin-Meuse propose son contrat de territoire « Eau et Climat ».

L'ensemble des documents
constitutifs du 11^{ème} programme
(document intégral, délibérations...)
sont accessibles sur
eau-rhin-meuse.fr

